

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 64 (1935)

Heft: 1

Vorwort: Partie officielle : pour la nouvelle année

Autor: Piller, Joseph

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Poieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — Partie officielle. — Partie non officielle : A Monsieur le chanoine Dévaud. — Question mise à l'étude par le Département de l'Instruction publique du Valais pour 1935. — La joie à l'école. — Au fil de la Sarine. — Alice au pays des merveilles. — Les maîtres de gymnastique à Cousset. — Tribune libre. — Bibliographie. — Société des institutrices.

PARTIE OFFICIELLE

Pour la nouvelle année.

Nous présentons à tous nos collaborateurs, membres des autorités, des administrations scolaires et du corps enseignant, ainsi qu'aux élèves de nos écoles et à leurs parents, nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Avec leur concours, nous poursuivrons la tâche entreprise ; nous continuerons nos efforts, en vue de mettre toujours plus résolument l'école au service de la vie. Aujourd'hui plus que jamais, l'enseignement doit être donné de telle sorte que les enfants acquièrent, non seulement les connaissances élémentaires indispensables, mais aussi que leur caractère en soit fortifié et leur cœur épanoui, afin qu'ils deviennent des hommes et des femmes, sur lesquels la famille, la société, l'Etat et l'Eglise pourront compter en toutes circonstances.

Il appartient à chaque maître de voir comment il doit s'y prendre, pour arriver au résultat voulu.

Toutefois, pour faciliter l'adaptation de l'école à ces exigences, nous donnerons sous peu, dans ce *Bulletin*, des indications d'ordre pratique, relatives aux diverses branches du programme.

Nous étudions également, en ce moment, un meilleur aménagement des examens, en nous basant sur les suggestions que nous ont faites MM. les inspecteurs, ainsi que divers membres du corps enseignant ; nous espérons qu'il sera possible d'expérimenter ces innovations dès cet hiver.

Grâce au dévouement de tous ceux à qui l'avenir de notre école tient à cœur, nous arriverons, avec l'aide de Dieu, au but que nous voulons atteindre.

JOSEPH PILLER,

Conseiller d'Etat,

Directeur de l'*Instruction publique*.

PARTIE NON OFFICIELLE

A Monsieur le Chanoine Dévaud

Les pédagogues aiment à discuter la valeur des sanctions et des récompenses, mais ils sont aujourd'hui unanimes à acclamer Monsieur l'abbé Dévaud, nouveau Chanoine honoraire de St-Nicolas.

Tour à tour inspecteur, directeur de l'Ecole normale, professeur à l'Université, rédacteur du *Bulletin*, écrivain, conseiller, conférencier, universellement connu et apprécié, Monsieur Dévaud s'est dépensé sans compter pour l'école. Héritier des saines idées de M. Horner, il a suivi l'évolution scolaire en Europe; son jugement très sûr a fait le bilan des pédagogies nouvelles et il a mis avec bonté et désintéressement sa grande expérience au service de tout le corps enseignant et orienté l'école de chez nous vers l'adaptation à la vie.

Le corps enseignant fribourgeois, l'Ecole normale tout spécialement, présente au nouveau Chanoine l'hommage de ses félicitations et salue le digne couronnement d'un magnifique apostolat pédagogique.

Question mise à l'étude par le Département de l'*Instruction publique* du Valais pour 1935.

La lecture à l'école primaire :

a) Quels sont les moyens pour obtenir une bonne lecture ? Comment bannir le ton chantant, réaliser la netteté dans l'articulation et dans la prononciation des voyelles, lutter contre l'accent local ?

b) Avantages et inconvénients de la lecture collective.

c) Le mécanisme de la lecture peut-il nuire à la compréhension du texte ? la lecture à haute voix fait-elle tort à la lecture silencieuse ?

d) La leçon de lecture considérée comme complément aux différentes branches du programme.